

remonte à la fin du xvi^e siècle. Le texte fourmille d'incorrections, dissemblances orthographiques des noms propres, mots tronqués, date altérée, ponctuation capricieuse ; je le donne néanmoins tel qu'il est, à la suite de cette notice.

L'auteur de cette concession est Amédée de Roussillon, surnommé Urtebise, moine de Saint-Claude, élu abbé de Savigny en 1270, le samedi après la saint Vincent (24 janvier 1271, nouveau style) et nommé à la fin de 1274, évêque de Valence et de Die ; il était le frère cadet d'AIMAR ou Adhémar de Roussillon, moine de Cluny, devenu archevêque de Lyon en 1274 (1).

Cet abbé paraît avoir voulu faire de Chessy une véritable place forte, destinée à compléter, avec les châteaux de Popès, de Montrotier, de Chamousset, de Sain-Bel, de Montbley et de l'Arbresle, la ceinture de défense de l'abbaye. On trouve dans le *Gallia christiana*, à propos d'Amédée de Roussillon, un renseignement qui confirme cette conjecture : « Bona monasterii, antecessorum suorum incuriâ et longœvis distracta temporibus sollicitè et efficaciter requisivit ; *castrum quod dicitur Chasseu de novo edificavit.* » La rançon des bourgeois du lieu devait servir à compléter cette œuvre.

Les parties contractantes ont évidemment pris pour modèle la charte accordée le 1^{er} avril 1260 par Etienne d'Oingt, aux habitants de Châtillon-d'Azergues, qui est

(1) La date de 1372 que porte la concession dans la présente copie, est une erreur évidente du scribe ; en 1372, l'abbé de Savigny est Pierre Léobard, comme le prouvent des lettres de rémission accordées, cette même année, par le roi aux religieux. Aucune confusion de noms n'est possible d'ailleurs, puisqu'il n'existe pas deux Amédée de Roussillon dans la liste des abbés de Savigny.